

Collectivité européenne d'Alsace

Contributions de l'Initiative citoyenne alsacienne (ICA) aux politiques à mettre en œuvre par la Collectivité européenne d'Alsace

Habités par une mémoire
Mobilisés par un projet



Initiative citoyenne alsacienne pour plus de démocratie - Bewegung für d'Zukunft vom Elsass - Elsässische Bürgerinitiative für Einheit in Vielfalt

Riche de l'expérience des débats qu'elle organise depuis dix ans et forte de ses 470 membres promoteurs du principe d'union dans la diversité et du post-nationalisme, l'Initiative citoyenne alsacienne (ICA) est heureuse de vous présenter ses Contributions aux politiques à mettre en œuvre par la Collectivité européenne d'Alsace

- Et si l'on parlait d'identité alsacienne
- Définition de la langue régionale d'Alsace
- Création d'un conseil consultatif de la culture
- Création d'un conseil des citoyens
- Un drapeau pour la Collectivité européenne d'Alsace
- Un hymne pour la Collectivité européenne d'Alsace

Et si l'on parlait d'identité alsacienne

L'Alsace n'existe que dans l'alsacianisation !

Aussi curieux que cela paraisse, les Alsaciens n'ont jamais, revendiqué une place pour l'enseignement de l'histoire et de la culture telles qu'elles ont été et sont construites en Alsace, mis à part l'éphémère épisode de la requête aux autorités scolaires de 1984. Toute l'action a été portée sur l'enseignement de l'allemand, avec d'ailleurs le peu de succès que l'on sait, si l'on prend en considération l'état actuel de la bi- ou triphonie collective alsacienne. Pourquoi ? N'est-ce pas en raison d'une identité culturelle dont on n'a plus voulu ou pas pu se donner ? Une identité culturelle qui, elle, aurait exigé le bi- ou plurilinguisme ! *Die Ablehnung der eigenen Sprache ist die Konsequenz einer Verdrängung des Ich-Bewusstseins und einer Behinderung des Wir-Bewusstseins. Sie ist die Folge einer Bedrohung oder Verletzung der Selbstakzeptanz und des Selbstwertgefühles. Muss man sich nicht in einer tiefen Identitätskrise befinden um die Sprache des Seins und des Mitseins zu verleugnen?*

L'individu ne choisit pas sa langue. Elle lui est imposée au travers de la socialisation, d'abord primaire, ensuite secondaire, c'est-à-dire par son environnement familial, scolaire et social, en fonction de la stratégie identitaire dans laquelle cet environnement est inscrit. Ce n'est donc pas la langue qui fait l'identité, mais c'est l'identité qui fait la langue. Ainsi tous les francophones ne sont pas Français et il ne suffit pas d'être germano-dialectophone pour être Alsacien. J'en connais beaucoup qui parlent la langue régionale et qui ne développent pas une folle exubérance alsacienne. Certains sont même carrément hostiles à toute idée d'identité culturelle alsacienne.

Mais comment définir l'identité culturelle ? Toute identité naît de l'identification. Toute identité est fondée sur la différence et l'appartenance, une dialectique qui n'est pas sans créer des conflits intérieurs que chacun résout à sa manière pour se construire. Toute identité est élaborée par l'interaction sociale à travers la rencontre de l'autre, de l'altérité, et la multiplicité des relations implique la pluralité de l'identité. Toute identité est d'abord personnelle. Il n'y a d'identité collective que dans la rencontre entre des identités personnelles. Ainsi, l'identité culturelle résulte d'un sentiment d'appartenance partagé et d'une volonté d'être et de vivre et faire ensemble. Toute identité culturelle est d'abord subjective, imaginée, représentée. La question est de savoir comment s'opère la construction de ce sentiment et de cette volonté.

Le lien et la solidarité naissent de l'identification et de la socialisation. D'une part, nous voulons être ceci ou cela, et d'autre part nous sommes largement formatés pour être ceci ou cela. Autrement dit nous formons le groupe et le groupe nous forme. Toute identité est une construction et non pas un fait de nature. Elle se construit dans l'interaction de l'identification et de la socialisation. L'identité est grandement fabriquée dans l'enfance, notamment à l'école, par le jeu du je veux être ce que l'on fait de moi, c'est-à-dire par la reproduction. Certes l'adulte possède plus de discernement, mais certains « réflexes » mis en place dans l'enfance demeurent à jamais. Pour toutes ces raisons, on ne naît pas Français et Alsacien, on le devient.

Nous devenons Français en ce que nous faisons nôtre, ce que l'on nous présente de la France. Et parce que l'école ne nous présente rien de ce qui fait l'Alsace, ou si peu, nous ne pouvons pas faire nôtre ce qui ne nous est pas présenté. Et comme on ne peut pas s'identifier à ce que l'on ne connaît pas, nous ne sommes pas loin d'avoir atteint le degré zéro du niveau d'adhésion à l'alsacianitude. De même, ne voulons-nous évidemment pas être ce que l'on n'a pas fait de nous. **Autrement dit, nous avons fait l'impasse sur une socialisation alsacienne,**

sur une alsacianisation. Cela explique la crise du **Nous** alsacien, une crise qui porte en elle, provoque et soutient la déconstruction linguistique.

Les éléments objectifs fondateurs d'une identité culturelle sont bien connus. Il faut notamment un passé, un récit sur le passé et des mythes, des héros et des personnalités emblématiques, des monuments et des œuvres artistiques, des arts et des traditions populaires et un folklore, un espace et des paysages, une langue ou des langues, voire même un hymne et un drapeau.

A ce propos, lorsque dans les années 90, un professeur, qualifié par certains de Monsieur histoire de l'Alsace, s'en est pris aux fameux cinq C, à savoir Cathédrale, Choucroute, Cigognes, Colombages, Costumes, en nous invitons à les rejeter de l'imaginaire alsacien, il savait très bien ce qu'il faisait. Beaucoup ont hélas applaudi à ce discours. Par contre, le même instille à dessein dans ce même imaginaire les cinq H, à savoir Hansi, Hansi, Hansi, Hansi et Hansi, ou encore Homogénéisation identitaire, Hystérie patriotique, Holocauste de la langue, Hégémonie de la singularité et Honte de la germanitude.

Ce que les Alsaciens s'imaginent être résulte avant tout d'une histoire, qu'on leur raconte et qu'ils se racontent à eux-mêmes. Une histoire qui comporte beaucoup de sentimentalisme, de contradictions, d'incertitudes et d'approximations, de contrevérités aussi. Car à vrai dire, ils n'ont jamais eu l'occasion de faire ensemble un travail sur leur histoire et leur culture ni d'élaborer ensemble une mémoire collective. Ne faut-il pas faire un travail sur soi pour savoir d'où l'on vient et pour devenir celui que l'on veut être. La grande majorité des Alsaciens ne connaît que l'histoire enseignée, c'est-à-dire un récit identitaire, une histoire inventée, dont l'objectif premier est de fabriquer du citoyen français, ce qui, bien entendu, va de soi. Mais, en Alsace, comme partout ailleurs en France, la construction identitaire est amplement le fait d'une socialisation érigée au bénéfice d'une identité singulièrement française qui fait très largement abstraction des appartenances plurielles.

Ce principe français revient à rejeter la part proprement alsacienne de l'identité en dehors du collectif, dans le magma du non-dit, l'approximation du non travaillé et le confinement de l'intimité. Il ne faut pas s'étonner alors que les représentations se heurtent dans l'esprit des Alsaciens, qu'ils n'assument pas leur histoire, qu'ils produisent beaucoup de non-sens et qu'ils aient un peu mal à leur alsacianitude, un mal endémique.

Die vorgeschriebene Identität und die einzig anerkannte nationale Kollektivität, bzw. die Anpassung an die französischen kulturpolitischen Gegebenheiten, duldeten nur eine Sprache, die Französische, und forderten die Ablehnung der regionalen Sprache, der Deutschen. „Stirb und werde!“.

En France, l'identité collective nationale est largement une construction de l'État dans le but de diffuser un récit et de développer un sentiment national, des valeurs, des normes et des représentations communes. Mais la nation culturelle ainsi fabriquée revient à constituer et à consolider un peuple caractérisé par l'unicité de sa langue, de sa culture, de son histoire et de son territoire. Elle aboutit à une ethnicisation de la nation et donc à l'exclusion des altérités.

Zwar ist man immer im Werden, aber das elsässische Werden wurde von dem real existierenden Zentralismus in Richtung einer französischen einsprachigen Identität gesteuert. Kein Mensch, kein Volk gibt freiwillig seine Sprache auf. Wie groß müssen der Druck der Institutionen und die aufgezwungenen negativen Vorstellungen gewesen sein.

Warum haben die Elsässer nicht stark genug um die Bewahrung ihrer zweisprachigen Identität gekämpft? War es nicht wegen einem verursachten Verlust des Willens zu sein, was man sein will? Ging auch nicht deswegen die Lust auf die Sprache verloren?

En France, la nation est affaire d'État. Et la forme de culture nationale développée par l'État ignore les subcultures ou la diversité linguistique. Il ne peut pas en être autrement selon cet ordre des choses. Car dans ce concept le fondement de la nation n'est qu'insuffisamment la culture politique ou la loi fondamentale, et bien plus la culture dominante, *die Leitkultur*,

c'est-à-dire une culture nationale qui marginalise, les appartenances secondaires. La République connaît, mais elle ne reconnaît pas.

Le principe de l'union dans la diversité reste à installer dans l'habitus français. Ce principe ne peut devenir une réalité qu'à la faveur d'un recentrage politique sur l'essentiel à savoir la primauté des principes universels de droit, de justice, de liberté et de solidarité, c'est-à-dire sur la loi fondamentale, qui constitue pour les citoyens un véritable capital social et un incontournable socle commun. Lorsque l'attachement à la loi fondamentale et l'allégeance à l'État de droit seront placés au-dessus de toute autre considération, il deviendra possible de libérer la culture majoritaire ou dominante de sa propension à vouloir se substituer au pacte civil et social et à installer partout la « mêmeté » et la « pareillette ». Il sera alors envisageable de reconnaître les appartenances culturelles multiples et partant l'individu dans toutes ses dimensions. Il va sans dire que cela nécessitera une nouvelle éthique, un cadre institutionnel et un accompagnement pédagogique.

Il s'agit donc non pas de se soustraire aux principes universels, mais au contraire de considérer que ceux-ci ne prendront véritablement leur sens que si les identités culturelles et les appartenances multiples ne font pas l'objet de discriminations.

Il s'agit, notamment de faire prendre en compte les justes revendications de la diversité des vécus dans une déconstruction - reconstruction de l'histoire de France permettant à toutes les mémoires occultées de s'inscrire dans une nouvelle mise en perspective, base d'une identité nationale actualisée et vivante pour les Français d'aujourd'hui. **Le « devoir de mémoire »** doit impérativement aller de pair avec la prise en compte de la diversité des mémoires. Il s'agit de promouvoir une identité française ouverte et plurielle. C'est une condition *sine qua non* à laquelle est attachée une identité alsacienne affirmée et reconnue, elle-même ouverte et plurielle.

Enseigner la diversité alsacienne

Il est plus important que jamais de permettre à la population alsacienne d'acquérir des références culturelles, qui constituent autant de ressources identitaires, et au travers d'une approche cognitive, contextuelle et évolutive de la culture, et non pas essentialiste ou substantialiste, d'aider à l'élaboration de repères et de liens sociaux et de construire le vivre ensemble. Non pas pour une identité où le **Nous** l'emporte sur le **Je**, mais pour une identité pour soi où le **Je** se construit par rapport et avec le **Nous**, un **Nous** adopté, un **Nous** alsacien, français et européen. Non pas pour un dessin et encore moins une destinée, mais pour un dessein et une destination. Mais, parce qu'il n'y a pas d'identité sans identification, il s'agit de permettre à chacun de s'identifier à ce **Nous** et à tous d'en tirer le meilleur parti. Le temps est venu, non seulement, de la généralisation de l'option « langues régionales d'Alsace » à toute la population scolaire, mais aussi de son élargissement à toute la diversité alsacienne, tant les besoins de repères sont grands dans nos sociétés et tant il est important d'avoir un minimum de connaissances pour comprendre une région complexe. Un tel enseignement ne serait que profitable à ceux qui le reçoivent et, par leur intermédiaire, à la population dans son ensemble. Pour ce faire, il faut offrir un champ pédagogique à la géographie, à l'économie, à l'histoire et à toutes les histoires, à la culture et à toutes les cultures, à l'identité et à toutes les identités d'Alsace et donc aux environnements, branchements et entremêlements multiples d'une région, c'est-à-dire, au sens large du terme, à la culture en Alsace, à toutes les cultures en Alsace.

Culture enseignée et enseignante

Parce que la culture d'une identité est fondée sur son histoire et en même temps en construction permanente, il convient d'enseigner le passé, mais aussi, et surtout le présent, son pourquoi, et comment il est devenu ce qu'il est. Au-delà de susciter un simple intérêt pour

un patrimoine, il s'agit d'assurer la compréhension de certains concepts, de leurs articulations ou de leurs oppositions telles que : histoire et historiographie, État, Région et Europe, individu et collectivité, société et lien social, identités et crise d'identité, monolinguisme, bilinguisme et plurilinguisme, appartenance et exclusion, communautarisme et pluralisme, enracinement et ouverture, universel et particulier, culture plurielle et ethnocentrisme, différence et altérité, diversité des mémoires et devoir de mémoire... Comme, il importe de permettre à chacun de comprendre les mécanismes de la construction identitaire et culturelle et, ce faisant, que toute identité, toute culture, se réalise dans l'interactivité, qu'il n'y a pas de différence essentielle entre les hommes et les cultures, que toutes les cultures, toutes les identités sont inscrites dans un continuum. C'est la condition pour qu'il puisse rompre avec l'illusion du « **je-me-fais-moi-même** », voir dans l'autre un alter ego nécessaire, gérer la dialectique du respect voulu et de la reconnaissance accordée, de l'identification et de la différenciation, de l'un et du divers, du personnel et du collectif.

Identification alsacienne

Comment pourrait-on continuer à priver le plus grand nombre des bénéficiaires d'un champ pédagogique ouvert à toutes les cultures présentes en Alsace et comment un consensus autour de sa généralisation scolaire serait-il introuvable ? En tout cas, le contexte politique et social (perte de repères et néo-fondamentalisme, errance politique et crispation nationaliste, individuation et désengagement social, égocentrisme et mise à distance de l'autre ...) nous y invite.

L'identité collective naît de l'identification et perdure dans le sentiment d'appartenance. Partant de là, si le **Nous** alsacien doit avoir un sens, alors il s'agit de permettre à chacun de s'y identifier et pour que cette identification puisse se faire, il s'agit de faire connaître les éléments identificatoires. Il n'est pas possible de s'identifier à ce que l'on ignore et d'aimer ce que l'on ne connaît pas.

L'identité collective naît d'une dynamique collective et de la rencontre d'identités personnelles. Cela admis, il s'agit de créer en Alsace les conditions pour que cette dynamique et cette rencontre puissent opérer, sauf à vouloir persévérer dans la négation, voire la néantisation d'identité et leurs corollaires la déculturation et la désintégration. L'identité alsacienne existe seulement à partir du moment où des individus s'y identifient et développent pour elle une volonté et une stratégie, notamment pour un partage de vécu(s), de langue(s), d'histoire(s), de culture(s), de solidarités et... d'identité(s). L'identité alsacienne n'est pas une identité autonome – on n'est jamais autonome que dans la dépendance - , elle est une identité française riche de ses diversités.

Besoins identitaires

La perception des différentes identités nécessite une conscience positive de soi-même. Qui ne connaît pas ce qui lui est propre ne peut pas reconnaître l'altérité et encore moins l'apprécier. La reconnaissance obtenue, qui génère de l'estime et du respect de soi, est un préalable à la reconnaissance accordée ou à l'estime et au respect de l'autre. Cette réciprocité exige que le droit à la différence et la reconnaissance de l'altérité soient portés au rang des principes universels. Ce que l'on veut pour soi ne se justifie, ou n'est moralement acceptable, que si on le veut aussi pour les autres.

Toute société doit disposer des outils lui permettant, notamment dans le cadre de la socialisation, de mettre en commun, mais aussi de mettre en valeur ce qui est commun, c'est-à-dire les éléments structurants de son identité, de consolider les appartenances et les liens sociaux, et de construire le vivre ensemble un et divers.

Pour toutes ces raisons, nous sommes confrontés aux besoins de construire une mémoire et une conscience collectives, d'établir une communication

et des liens, de partager un minimum de connaissances et de promouvoir une identité alsacienne ouverte et plurielle. Le **Je** et le **Nous** alsaciens, français et européens doivent pouvoir s'inscrire dans le paradigme de la diversité et se traduire par bilinguisme-plurilinguisme, éducation ouverte, culture plurielle, citoyenneté multiple, espaces partagés. Toute population et tout un chacun éprouve ces besoins, non pas par simple souci de préservation d'une tradition à jamais figée, mais bien davantage pour leur permettre de se définir, de se repérer, de comprendre le monde, d'être eux-mêmes et de se projeter dans l'autre et dans l'avenir.

Favoriser l'intégration à la société alsacienne par la construction d'une identité alsacienne ouverte et plurielle, fondée sur l'acculturation réciproque, devient un impératif majeur. Elle nécessite une socialisation qui soit en totale rupture avec l'inculcation de l'appartenance unique et uniforme ou encore de la seule différence. Le principe de l'union dans la diversité n'enlève rien à personne, par contre, il apporte un plus à tous.

Pierre Klein

Définition de la langue régionale d'Alsace

- **Mais quelle est donc la langue régionale d'Alsace ? Ou de l'insécurité linguistique alsacienne**
- **Points de vue sur la définition de la langue régionale d'Alsace de personnalités, d'élus, de partis, d'associations...**
- **Point de vue d'institutions publiques sur la définition de la langue régionale d'Alsace**

I. Mais quelle est donc la langue régionale d'Alsace ? Ou de l'insécurité linguistique alsacienne

Certains pour nombre de raisons desquelles la psychosociologie n'est pas absente ne jurent que par le dialecte, par l'alsacien, comme on dit aujourd'hui. Le dialecte nous confère une part d'identité, mais une part d'identité linguistique seulement. D'autres et parfois les mêmes le font au détriment de l'allemand (standard). Seul le dialecte serait alsacien et l'allemand serait étranger à l'Alsace.

1. L'alsacien, mais pas l'allemand.

Cela voudrait dire que l'on ferait de l'alsacien une langue standard avec tout ce cela signifie. Mais qui le ferait ? Qui en aurait les moyens scolaires, médiatiques et culturels ? La région, sûrement pas, et l'État qui n'a pas jusqu'à présent démontré sa bonne volonté quant à la reconnaissance et la promotion des langues de France autre que le français. Cela n'aboutirait-il pas finalement à une « patoïtisation » ? L'alsacien ne finirait-il pas au même rang que le poitevin ou le saintongeais. Il y aurait la langue noble et nationale d'une part, le français et d'autre part une autre langue, l'alsacien avec sa culture dialectale. Que pèserait l'alsacien seul face au français omniprésent et omnipotent ? L'histoire et la culture nous lèguent la langue allemande sous ces formes dialectales et sous sa forme standard. L'avenir nous l'impose. Nous avons besoin des deux. Les deux ont besoin l'un de l'autre.

2. Langue standard, langue dialectale

Si nos amis Bretons par exemple ont sur le tard eu recours à une standardisation linguistique parce qu'il fallait un média pour l'enseignement, l'usage officiel et plus généralement l'écrit, une intellectualisation, une « culturation » et une institutionnalisation de la langue aussi, en Alsace, comme dans tout le monde germanophone, le recours à un standard et la standardisation se sont opérés très tôt et développés au fil des siècles, du vieux haut-allemand à l'allemand moderne. Au côté des quatre dialectes bretons, le vannetais, le cornouillais, le léonard et le trégorrois, il existe aujourd'hui un breton standard, notamment enseigné, mais très peu parlé. En Alsace, de tout temps il y avait, il y a d'une part les parlers franciques et alémaniques qui disposent aussi d'une littérature et d'autre part un standard, l'allemand, lui aussi très peu parlé tout au long de l'histoire. À ceux qui disent que cela c'est du passé, l'ont peu répondre qu'aujourd'hui plus de jeunes Alsaciens ont un contact avec le standard allemand qu'avec un dialecte, notamment au travers de l'école, ou encore du travail frontalier ou de la fréquentation des médias suisses et allemands. Derrière la standardisation il y a souvent aussi un phénomène de singularisation et de nationalisation, voire de nationalisme. Ainsi beaucoup d'États se sont-ils empressés à l'occasion de leur accession à l'indépendance de se doter d'un standard propre, d'une langue nationale. C'est par exemple le cas du slovaque, une langue slave proche du tchèque, ou plus tôt du néerlandais, un standard construit à partir du bas-francique. Sommes-nous en Alsace dans une période de singularisation et de nationalisation, voire de nationalisme, pour avoir l'envie ou la nécessité

de créer, comme les Corses l'ont fait, un standard, alsacien en l'occurrence, une langue alsacienne partant des dialectes ?

3. Pourquoi ferions-nous

ce que ni les Suisses, ni les Autrichiens, ni les Sudtiroliens, ni les Belges d'Eupen-Malmédy et d'autres n'ont fait ? Tous ont opté en faveur de l'ouverture à un grand espace linguistique, de l'appropriation d'une grande culture et de l'intégration sociale et économique que confère la koinè allemande, et non pour l'entre-soi et le repli sur leurs seuls dialectes, renonçant ce faisant à une forme d'isolement et de provincialisme.

La langue allemande nous permet de faire le lien avec notre histoire et notre culture¹. Elle nous ouvre au monde germanophone (plus de cent millions de locuteurs en Europe) et à une grande culture, à une grande économie aussi. Pourquoi nous amputerions-nous d'un tel capital et de tels avantages ?

4. Flandre et Moselle, des exemples à suivre ?

Nos amis de la Flandre française et ceux de la Moselle ont respectivement privilégié le flamand occidental et le francique au détriment respectivement du néerlandais et de l'allemand standard considérés comme étant des langues étrangères. Pour quel résultat ? L'enseignement bilingue ne s'y est pas véritablement développé, en tout cas pas comme en Alsace. Serait-ce parce que la demande sociale pour un enseignement français-flamand occidental ou français-francique était trop faible ? En Catalogne française et au Pays Basque français les dialectes n'ont pas été dissociés de la langue de l'autre côté de la frontière, de la koinè, avec pour résultat un développement, certes insuffisant, mais bien réel d'un enseignement respectivement français-catalan ou français-basque.

5. L'allemand est alsacien, tout comme l'alsacien, c'est de l'allemand.

N'en déplaise aux esprits jacobins qui de toute façon sont hostiles à une reconnaissance officielle des langues de France autres que la langue française. Que l'allemand ait été la langue d'Auschwitz et de Buchenwald cela les arrange bien. Cela permet de rajouter une couche supplémentaire à l'hostilité évoquée et d'accentuer l'antigermanisme français traditionnel qui en Alsace se retourne contre nous-mêmes.

6. Prenons garde de ne pas reproduire le modèle imposé.

Si de nos jours l'allemand apparaît pour beaucoup comme une langue étrangère, si cela crée une gêne et même de l'agressivité que de vouloir le rendre visible et l'utiliser dans l'espace public, nous sommes en présence d'une construction, de quelque chose de voulu, d'une réaction opérée par une savante action pédagogique mise en œuvre en particulier après 1945. N'ocultons pas les interdits scolaires, médiatiques et culturels qui ont été prononcés à l'égard du standard. Question. S'il n'est pas d'ici pourquoi donc a-t-il fallu l'interdire ? Aucun peuple n'abandonne volontairement sa langue première. Les mutations linguistiques sont mises en œuvre par ceux qui organisent la socialisation, notamment à l'école, mais aussi dans les médias. Elles sont le résultat d'une politique. Être contre l'allemand dans une région, qui tout au long de son histoire, a toujours participé de la « germanophonie », relève d'une profonde manipulation des consciences, dont le résultat le plus efficace est l'autoaliénation. Ne perdons pas de vue que le discrédit jeté sur l'allemand standard est une des causes principales qui ont provoqué le lent dépérissement de l'allemand dialectal d'Alsace, de l'alsacien. Une fois que les dialectes ont été coupés de la langue de culture de référence ou langue mère, leur déconstruction, quantitative et qualitative, était assurée.

7. Dire que l'allemand parce qu'il est alsacien est une langue de France,

¹ Rappelons que l'apport alsacien à la langue et à la littérature allemande sont de première importance : le premier poème (830), la première charte (1251), la première chronique 1362, la première bible imprimée 1466), la première messe (1524), le premier roman (1557), le premier journal (1609)... de langue allemande sont alsaciens.

cela a des incidences d'ordre géopolitique. Dire que l'allemand est alsacien, cela met la culture alsacienne au niveau de la culture française. On comprend que tout cela puisse déranger certains. Nous autres Alsaciens francophones et germanophones aimons les deux langues française et allemande. Nous n'avons pas à en aimer une au détriment de l'autre. Nous voulons les deux, si cela doit encore avoir un sens de se dire Alsacien.

8. Langue et nation

On ne le sait que de trop, en arrière-plan de notre débat se trouve la confusion opérée par beaucoup entre langue et nation. Un Alsacien peut s'investir en faveur de la langue allemande sans que cela relève d'un apparentement à l'Allemagne ou du pangermanisme, voire de nostalgies douteuses. Tous ceux qui parlent l'allemand ne sont pas Allemands. Dans ce débat nous ne sommes pas dans le choc des nationalismes, ne nous trompons pas d'époque. L'heure n'est-elle pas à l'ouverture et au trait d'union, à l'interculturalité et à la « transfrontalité » ? Et puis, est-ce la langue qui fait la nation ou n'est-ce pas plutôt la nation qui fait la langue ? Preuve en est que les nations singulières ont opté pour une langue, les nations plurielles pour plusieurs langues, c'est respectivement le cas de la France et de la Suisse par exemple. La langue est-elle véritablement le ciment essentiel de l'union nationale ? Ceux qui en France étaient dans la résistance et ceux qui s'étaient rangés du côté du maréchal parlaient la même langue et pourtant n'étaient unis en rien. Et la nation était alors bien déchirée. Poursuivons. Qu'est-ce qui distingue un Suisse francophone d'un Français francophone. Ce n'est pas la langue. Qu'est-ce qui fait de l'un un Suisse et de l'autre un Français. Ce n'est pas la langue. En tout cas pas que la langue. Ce qui fait de l'un un Suisse et de l'autre un Français, c'est la culture et notamment la culture politique transmise et partagée au travers de la socialisation et de sa stratégie identitaire. L'identité collective nationale ou régionale résulte de la rencontre d'identités individuelles mettant en commun par socialisation un sentiment d'appartenance et une volonté d'être et de vivre ensemble. Elle est d'abord subjective avant que de reposer sur des données objectives.

9. Nous devenons Français

en ce que nous faisons nôtre ce que l'on nous présente de la France, en s'y identifiant. Mais ce qui nous est présenté de la France relève bien moins d'une « francitude », ouverte et diverse, fondée sur une culture plurielle, que d'une francité repliée et fermée, définie principalement par l'unicité de sa langue, de son histoire et de sa culture, c'est-à-dire comme une ethnie. Or, la France, ce n'est pas cela. La nation française ne saurait reposer que sur des données objectives. La France, c'est d'abord la nation subjective, celle de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, moment oh combien fondateur de la nation française, déclaration qui d'ailleurs ne fait référence à aucune langue. La France c'est avant tout un pacte. On l'a un peu oublié et ce faisant le principe de l'union dans la diversité n'a été qu'insuffisamment installé dans l'habitus français. De par ce fait national, la France a méconnu et même dévalorisé sa propre diversité, linguistique notamment.

Nous devenons Alsaciens en ce que nous faisons nôtre ce que l'on nous présente de l'Alsace, en s'y identifiant. Et parce que l'école et pas que l'école ne nous présente rien de ce qui a fait et fait l'Alsace, ou si peu, nous ne pouvons pas faire nôtre ce qui ne nous est pas présenté. Et comme on ne peut pas s'identifier à ce que l'on ne connaît pas, nous ne sommes pas loin en Alsace d'avoir atteint le degré zéro du niveau d'adhésion à l'alsacianitude. Cela explique la crise du NOUS alsacien, une crise qui, notamment, porte en elle, provoque et soutient la déconstruction linguistique.

Les Alsaciens sont des citoyens français comme les autres. Mais au-delà d'être des citoyens, ils sont aussi Alsaciens. Ce faisant, ils ont vocation à être de langue et de culture française et allemande. C'est à la fois une chance et un devoir. Et si pour nous Alsaciens, il s'agit de défendre et de promouvoir une identité alsacienne ouverte et plurielle, il s'agit pour

l'ensemble des Français de défendre et promouvoir une identité française une et diverse. Toute chose qui reste à venir et à obtenir.

L'histoire et la culture nous lèguent la langue allemande. L'avenir nous l'impose.

C'est à ne pas en douter ce que pensaient les politiques, les intellectuels, des syndicats d'enseignants, des associations de parents d'élèves et le mouvement culturel alsacien qui à partir de la deuxième moitié du XX^e siècle revendiquaient une place pour la langue allemande dans le système scolaire alsacien et soutenaient les efforts fournis en la matière. Ainsi en a-t-il été notamment du président Pierre Pflimlin, d'Alfred Kastler (prix Nobel), du président Adrien Zeller, d'André Weckmann (écrivain bilingue), d'Eugène Philipps (sociolinguiste), de Germain Muller, de Marcel Rudloff, d'Adrien Finck, de Raymond Matzen, du recteur Deyon, du recteur de Gaudemar,... et de beaucoup d'autres.

10. Consensus ?

Les Alsaciens, et il faut y inclure tous ceux venus d'ailleurs et qui construisent leur avenir en Alsace, ne partagent pas tous le même point de vue en ce qui concerne le bilinguisme français-allemand et la culture bilingue, loin s'en faut. La politique linguistique et culturelle poursuivie par l'État depuis des lustres en Alsace et ailleurs en France, y a toujours trouvé et y trouve encore de chauds partisans et de lucides opposants. Les avis sont partagés. Le consensus n'existe pas. Il ne peut pas exister parce qu'il n'est pas recherché, sans quoi le débat serait organisé, sans quoi le mutisme des faiseurs d'opinions ne serait pas aussi criant et la chape de plomb aussi lourde. Quand donc a eu lieu le dernier débat à destination du grand public au sujet de la langue régionale et de sa place dans la société alsacienne ? Un consensus non recherché ne peut tout simplement pas être trouvé.

11. Résilience

Depuis 1945 beaucoup d'eau a coulé sous les ponts du Rhin. Nous vivons dans un autre monde. Après tout ce temps, il serait heureux que l'Alsace se montre, enfin, allait-on dire, fière d'une bonne part de son passé. En 1945, l'antigermanisme était omniprésent et on peut le comprendre. Mais cet antigermanisme n'était-il pas tourné contre une part de nous-mêmes, de notre alsacianitude. Si l'Alsace est sortie traumatisée par une mauvaise Allemagne du conflit de 1940-1944/1945 et si le post-traumatisme alsacien s'est caractérisé pendant des décennies par un antigermanisme primaire, de surcroît tourné contre soi-même, cela doit-il s'installer indéfiniment, avec tout ce que cela représente d'abandon et de perte ? Le temps de la résilience n'est-il pas venu 70 ans plus tard. Celui du « *Werde wer du bist* », c'est-à-dire de la mise en œuvre des toutes ses capacités et propriétés, le temps de l'épanouissement, le temps du fais ce que tu peux faire.

Cette mauvaise Allemagne nous a fait renier ce que l'Alsace avait d'allemand, j'entends de culture allemande, c'est-à-dire en particulier *Otfried von Weißenburg*, *Gottfried von Strassburg*, *Sebastian Brant*, *Jakob Wimpfeling*, *Johann Fischart*, *Jörg Wickram*, *Ernst Stadler*, *Hans Arp*, *René Schickele*, *Albert Schweitzer* et bien d'autres, mais aussi des pans entiers de notre histoire politique et de notre culture populaire. Pour le plus grand nombre, l'Alsace ne pouvait alors renaître qu'en renonçant aux identifications non françaises et en devenant plus française que la France. C'est là que se mettra en place le trop fameux complexe alsacien et que s'installera durablement une crise identitaire caractérisée par la perplexité, l'apathie et une forte suggestibilité. « *Enfin, redde m'r nimm devun !* ».

Si l'Alsace a été victime des antagonismes nationaux, elle a aussi été le lieu où se sont rencontrées et fécondées les deux grandes cultures européennes, la française et l'allemande. Ne perdons pas de vue qu'il existait une autre Allemagne, une bonne Allemagne et que l'Alsace en avait participé et même apporté une part importante à la formation et au développement de la langue et de la culture allemandes. Que l'Alsace retrouve conscience d'elle-même, c'est-à-dire qu'elle n'oublie plus sa mémoire. En faisant à nouveau se

rencontrer, ce qui n'aurait jamais dû se séparer, et se féconder les cultures française et allemande, elle (re) aura tout à gagner et avec elle la France tout entière.

12. Et maintenant ?

Au stade de confinement où se trouve la langue régionale, l'heure est grave. On n'assurera pas sa vie et sa survie par des demi-mesures. Il s'agit en premier lieu de ne pas mettre en danger l'acquis, notamment l'enseignement de l'allemand, de la voie extensive, comme de la voie intensive. Danger qui viendrait d'une non-reconnaissance de l'allemand en tant que langue régionale. Il s'agit ensuite de reconquérir des espaces perdus par les deux composantes de la langue régionale et de donner corps au travers d'une offre linguistique généralisée à tous les domaines de la vie sociale, économique, éducative et culturelle² à un véritable bilinguisme collectif permettant à tout un chacun d'utiliser la langue de son choix, nationale ou régionale dans les domaines évoqués. C'est l'exception culturelle alsacienne qui se nourrit de deux langues, la française et l'allemande, et n'en rejette aucune. Il s'agit maintenant de se saisir de la globalité du problème et mettre en vigueur une politique linguistique à la hauteur des enjeux. Demain, il sera trop tard. Appel est lancé à quiconque détient une parcelle de pouvoirs en Alsace.

Pierre Klein

II. Points de vue sur la définition de la langue régionale d'Alsace de personnalités, d'élus, de partis, d'associations...³

Deux grands anciens : **Edouard Reuss** :

«*Wir reden Deutsch...* (traduction) Nous parlons l'allemand. Sur le plan politique nous sommes Français et nous voulons le rester... mais ils ne doivent pas empêcher nos enfants de nous parler dans la langue dans laquelle nous avons nous-mêmes parlé avec nos pères et mères. » 1838

et **Albert Schweitzer** :

„*Deutsch ist mir Muttersprache, weil der Dialekt in dem ich sprachlich wurzle deutsch ist.*“ (traduction : L'allemand est ma langue maternelle, parce que le dialecte dans lequel je suis linguistiquement enraciné est allemand)

Alfred Kastler, Prix Nobel de Physique dans Notre avenir est bilingue en 1968 :

« *...pour le jeune écolier alsacien l'acquisition de la langue allemande - à côté de celle de la langue française - est un droit que nous exigeons* » 1968

Le Président Pflimlin dans une lettre adressée au ministre de l'Education nationale, Charles Haby:

« *L'allemand est la forme littéraire de nos dialectes qui sont - bien que certains veuillent encore nier cette évidence - des dialectes germaniques appartenant à la famille des dialectes alémaniques... Je considère donc que l'apprentissage de l'allemand est pour un Alsacien dialectophone, l'une des formes naturelles du développement intellectuel.* » 1975

² Il se parle à travers le monde quelque 6000 langues. Il en disparaît chaque année plusieurs dizaines. Disparaissent celles qui ne bénéficient pas d'un emploi public dans les domaines évoqués.

³ Sélection de Pierre Klein, en grande partie extraite de « La question linguistique alsacienne de 1945 à nos jours », Salde, Strasbourg, 1998

Germain Muller, adjoint au maire de Strasbourg en charge de de la culture, cabarettiste :

« Notre langue : c'est l'allemand. Notre langue maternelle, la langue dans laquelle nous nous exprimons par l'écriture : c'est l'allemand. Si nous parvenons à écrire un certain Elsasserditsch, c'est-à-dire un dialecte allemand, c'est que nous avons derrière la structure, l'ossature de la langue allemande, le Hochdeutsch... Je suis triphasé et je fonctionne dans les trois phases... Je rêve dans les trois phases et j'utilise chaque fois le tiroir qu'il me faut et dans chaque langue... L'essentiel pour nous, c'est le bilinguisme franco-allemand... notre bilinguisme est franco-allemand et le triphasage fait que le dialecte alsacien sera toujours un phénomène d'accompagnement de ce bilinguisme. » in Germain Muller in Germain, Bernard Jenny, Bentzinger Editeur, Colmar, 1997, page 353 1997

Dans les années 70 plus de 300 communes ont adopté la motion suivante:

« constatant que l'allemand, sous sa forme dialectale ou littéraire, est depuis un millénaire et demi la langue traditionnelle de l'Alsace ... »

CDS du Haut-Rhin : « le bilinguisme représente, pour l'Alsace, une richesse culturelle inestimable, qui doit être mise en valeur; tout Alsacien dialectophone peut et doit pouvoir disposer de deux langues littéraires, le français et l'allemand; aussi, l'enseignement de l'allemand doit-il être introduit au plus vite dans les programmes des premières années de l'école primaire et concerner tous les enfants; 1980

Appel des poètes, écrivains, chanteurs et militants culturels aux élus d'Alsace :

« Nous vous demandons donc un engagement public dont le premier acte serait la négociation d'un statut officiel pour notre langue régionale dans ses deux composantes: le dialecte, expression orale, et l'allemand littéraire, expression écrite » 1980

"Le Conseil Régional d'Alsace:

- conscient que le bilinguisme est un atout majeur pour l'Alsace et le rôle que celle-ci peut assurer pour la France au cœur de l'Europe;- reprenant à son compte les préoccupations exprimées par les Conseils Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ;... affirme son attachement au bilinguisme... demande que soient prises en considération les mesures assurant son développement en Alsace, notamment l'introduction du bilinguisme dans l'enseignement des établissements scolaires d'Alsace; ..." 1980

Le groupe des élus R.P.R. du conseil municipal de Strasbourg s'engage

« d'essayer, dans le cadre et dans la limite des pouvoirs qui lui appartiennent, de contribuer à maintenir vivante et attrayante notre langue régionale, tant dans sa forme dialectale que dans l'indispensable support que constitue sa forme écrite, l'allemand..." 1980

“Unsri Gerichtigkeit”, mouvement pour l'autogestion culturelle en Alsace, organise à Sélestat les assises régionales pour les droits culturels de la population alsacienne. Les organisations présentes adoptent une plate-forme commune de revendication et de luttes. Cette plate-forme constitue une marque de plus de l'expression de la demande sociale en matière de langue et de culture en Alsace :

« 2.4. La langue (allemand dialectal alsacien et allemand littéraire) et la culture régionales doivent bénéficier d'un statut social et scolaire équivalent à celui de la langue et de la culture française. 2.5. La culture alsacienne doit être comprise comme un ensemble constitué des apports français, allemand et proprement alsacien et respectée comme telle. La culture alsacienne est un élément du patrimoine national qu'elle enrichit. 2.6. Le bilinguisme est

nécessaire pour satisfaire les besoins d'ordre culturel, psychologique, sociologique et économique de la population alsacienne. »

Cette plate-forme a été signée par les organisations suivantes : **Parti socialiste (Bas-Rhin), l'Union des Elus Socialistes et Républicains (Bas-Rhin), Parti Communiste (Bas-Rhin), Union Régionale CFDT, Union Régionale CGT, Ecologie et Survie, Mouvement d'Ecologie politique, SGEN-CFDT (syndicat d'enseignants - Bas-Rhin), SGEN-CFDT (Haut-Rhin), Cercle René Schickele, Unsri Gerachtigkeit, Mouvement pour l'autogestion culturelle en Alsace. (Brochure spéciale U.G.)** 1981

Jean-Baptiste Metz, Secrétaire de la Fédération du PCF du Bas-Rhin, souligna dans "Huma 7" jours
« Il faut reconnaître l'allemand d'expression littéraire et dialectale comme une véritable langue de France... » 1981

La revue du Parti socialiste du Bas-Rhin "Presse libre" publie, sous le titre "L'identité régionale", un texte adopté aussi bien par la commission fédérale bas-rhinoise de ce parti que par sa commission fédérale haut-rhinoise. *« La réhabilitation des dialectes doit mener à leur revalorisation. Or celle-ci passe par l'enseignement de l'allemand, à la fois forme littéraire d'une langue régionale à deux composantes, dénominateur commun et "langue mère" des dialectes qui y puisent le vocabulaire abstrait ou technique dont ils sont dépourvus... »* 1981

"Le Conseil Général du Bas-Rhin,
après avoir pris connaissance des travaux des commissions de l'éducation et de la culture, demande : « le développement de la culture alsacienne à l'école et notamment la reconnaissance de l'allemand comme langue régionale de France au sens de la loi Deixonne, l'allemand étant la langue littéraire de l'alsacien, langue régionale parlée » 1982

Requête aux autorités scolaires signées par plus de 500 Maires d'Alsace, par tous les députés et sénateurs d'Alsace, par la quasi-totalité des conseillers généraux, et par un grand nombre de personnalités civiles et religieuses :
« la langue régionale - l'allemand dialectal alsacien et l'allemand littéraire - a subi pendant ce temps un recul considérable, à un point tel que l'on peut raisonnablement se demander si dans deux générations elle sera encore une langue d'Alsace. » 1985

Recteur Pierre Deyon:
« Il n'existe en effet qu'une seule définition scientifiquement correcte de la langue régionale en Alsace, ce sont les dialectes alsaciens dont l'expression écrite est l'allemand. L'allemand est donc une des langues régionales de France » ("Le programme langue et culture régionales en Alsace/Bilan et perspectives"). 1986

Adrien Finck, professeur, germaniste dans les Cahiers du Bilinguisme n° 1-2 :
« Sur la base de cette définition "scientifiquement correcte" de la langue régionale - le dialecte, c'est-à-dire l'allemand alsacien dans ses variétés locales, et la langue supralocale correspondante, l'allemand standard ("Hochdeutsch") devra s'édifier un enseignement visant à promouvoir un bilinguisme alsacien. » 1986

Eugène Philipps, spécialiste du bilinguisme in L'Alsacien c'est fini? :

"Les dialectes francique et alémanique que l'on parle en Alsace sont deux dialectes "germaniques", c'est-à-dire allemands, parce qu'ils relèvent du même système linguistique que l'allemand moderne" (littéraire ou standard)... » 1989

Les deux Conseils généraux du haut et du Bas Rhin adressaient une déclaration commune au ministre de l'Éducation nationale dans laquelle ils :

« réaffirment leur attachement à la sauvegarde et au développement du bilinguisme en Alsace; estiment indispensable et urgent de stimuler et de développer l'enseignement de l'allemand, langue régionale dans sa forme écrite, ainsi que le dialecte » 1991

Le Recteur Jean-Paul de Gaudemar précise que

"l'allemand présente du point de vue éducatif la triple vertu d'être à la fois l'expression écrite et la langue de référence du dialecte, la langue des pays les plus voisins et une grande langue de diffusion européenne et internationale. Enseigner l'allemand en Alsace participe ainsi d'une triple entreprise : soutien de la langue et de la culture régionales, enseignement précoce de langues vivantes, initiation à une culture européenne et internationale." 1991

Manifeste pour l'identité culturelle et l'enseignement de la langue régionale :

« La langue française et la langue régionale sont les deux langues de l'Alsace. La langue régionale est constituée par les dialectes alsaciens et leur expression écrite, l'allemand standard. » Conseillers régionaux signataires : RUDLOFF Marcel, WALINE Jean, SCHMITT Roland, HEINRICH Alphonse, SIEFERT Mariette, BURCKEL Jean-Claude, GENGWIN Germain, GROSSMANN Robert, SIGWALD-DEBES Marie-Paule, VONAU Jean-Laurent, HAENEL Hubert, GOETSCHY Henri, HEIDER Jean-Paul, DANESI, René, MEINRAD Jean-Paul, STOESSEL Bernard, GUTHMANN Robert, ZELLER Adrien, LOOS François, MULLER Xavier, KRIEGER Walter, BLOT Yvan, ULLMANN-JOUSSELIN Alma, SCHULTZ François, MARTIG Robert, SCHMERBER Michel, BECKER René, SPIELER Robert, CORDONNIER Jacques, BAEUMLER Jean-Pierre, SPIEGEL Joseph, HOFFET Jean-Louis, BUCHMANN Andrée, STOECKEL Hugues, HEMONET Guy, WAECHTER Antoine, FRICK, Jean-Pierre KNIBIELY, Philippe, MOEGLIN Yveline, GEIGER Hugues, WINTERHALTER Roger. 1992

Marcel Rudloff, maire honoraire de Strasbourg, président du Conseil régional

d'Alsace : *« Les Alsaciens sont des Français rhénans et alémaniques et c'est la richesse de la France que l'allemand soit ainsi l'une de ses langues. »* 1995

Conseil Général du Haut-Rhin : *« Depuis plusieurs décennies, le Conseil Général agit auprès de l'Éducation nationale pour que les jeunes alsaciens puissent maîtriser l'allemand. Pourquoi? Il s'agit de la langue de nos voisins, bien sûr. Mais l'allemand, en tant que référence et forme standard de nos dialectes alsaciens, est aussi et surtout notre langue régionale. »* 2010

Appel en faveur d'une charte linguistique pour l'Alsace :

« Article 2 : La langue régionale est constituée de l'allemand dialectal d'Alsace (forme essentiellement orale) et de l'allemand standard (forme essentiellement écrite et langue de culture de référence) ». Appel signé en particulier : Députés : Mrs Christ, Hillmeyer, Ferry, Schneider, Reitzer, Straumann, Sénateurs : Mmes Schillinger, Troendlé, Députés Européens : Mmes Striffler et Griesbeck, M. Alfonsi, Conseillers Régionaux : Mmes Camilo, Hoeffel, Mérabet, Buchmann, Valentin, Mrs Cattin, Fernique, Waechter, Belliard, Hémédinger, Chéray, Burckel, Riebel, Conseillers Généraux du Bas-Rhin : Mrs Bauer,

Brendlé, Burger, Carbiener, Heckel, Lehmann, Simler, Stolz, Zimmermann, Marmillod, Vonau, Fetsch, Jurdan-Pfeiffer, Wirth, Weil, Dann, Wolff, Zaegel, Mozziconacci, Klein-Mosser, Conseillers Généraux du Haut-Rhin : Mrs Adrian, Chaton, Jacquey, Miehé, Stoll, Weber, Muller, Bihl, Spiegel, Straumann, Des élus honoraires : Mrs Louis Jung (ancien président de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe), Daniel Hoeffel, ancien ministre, Henri Goetschy, Yvonne Knorr (ancienne adjointe au maire de Strasbourg), Gengenwin Germain (député honoraire), Jean-Daniel Zeter, Lorentz Jean (ancien maire de Roeschwoog), André Bord (ancien Ministre), Odile Uhlrich-Mallet, adjointe au maire de Colmar (ancienne CR), Jacques Muller (ancien sénateur), Gilbert Meyer, ancien député, Pierre Egler, 1^{er} vice-président hon. du CG 68, Traband Gérard, ancien CR, et ancien président de la commission culture du CR d'Alsace et de l'Agence Culturelle d'Alsace, Weber André-Paul, écrivain, ancien Conseiller régionale et général (68), Goetzmann Charles, ancien maire de Betschdorf, ancien CG 67, par 157 maires (Jean Rotner, Jacques Bigot, Joseph Ostermann...) et autant d'adjoints et par un grand nombre de personnalités représentatives de la société alsacienne, parmi lesquelles dont certaines font autorités : Adolf Paul, professeur d'anglais retr., docteur ès lettres, Anstett Roland, publicitaire, Baumann René, professeur honoraire de l'université de Strasbourg, Berg Jean-Pierre, retraité commission européenne, Blair Philip, ancien Directeur des Institutions démocratiques au Conseil de l'Europe, Bodlore-Penlaez Mikael, responsable développement territorial CCI, Brenner Pierre, professeur retraité de l'université, Brumbt François, musicien, Comte Christian d'Andlau-Hombourg, citoyen, Crévenat-Werner Danielle, linguiste, Cronenberger Gérard, président de l'association des élus pour la langue régionale, Dalgalian Gilbert, linguiste, Dammert Alice, agrégée d'allemand retr., Dubs René, ancien CG du Bas-Rhin, Eckhardt René, consultant, Egler Pierre, 1^{er} vice-président hon. du CG 68, Egles René, Liedermacher, Engel Roland, *Liedermacher*, Faust Dinah, comédienne, chanteuse, metteur en scène, membre historique du *Barabli*, Federmann Georges Yoram, psychiatre gymnopédiste, Frick Paul, TAS Guebwiller, Friederich François, président du mouvement européen Alsace, Froelicher Claude, président d'Eltern, Gautherot Jean-Marie, retraité E.N., Gerber Jean Henri, physicien CNRS honoraire, Goetzmann Charles, conseiller général honoraires, Grossouvre (de) Henri, Haag Michel, président brasserie Météor, Hadey Jean-Noël, ancien chargé de mission à l'Office pour la Langue et la Culture d'Alsace, Haeberlin Jean-Pierre, Hahn Christian, metteur en scène, Hamm Liselotte, artiste, Hamm Richard, maire-adjoint d'Illkirch-Graffenstaden, Hartmann Christophe, membre du CESER Alsace, Hartweg Frédéric, professeur émérite de l'université de Strasbourg, Heim François, professeur d'université, Heiwy Patrick, réalisateur, adjoint au maire de Schiltigheim, Herrgott Jacqueline, Hiebel Martine, retraitée et chercheuse. Hintenoch Jean-Paul, président du groupe théâtral St. Georges de Haguenau, Hoeffel Michel, ancien président de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg, Howiller Alain, ancien directeur-rédacteur en chef des DNA, Huber Christian, médecin pédiatre, Hugel André, président Sté d'histoire de Riquewihr, Hulné Anne, Dt en droit, collaborateur du député André Schneider, Hummel Jean-Marie, artiste, Jacobi Robert-Frank, chanteur, auteur-compositeur, Jenny Alphonse, agrégé d'allemand retraité, Julien-Saint-Amand Luc, avocat, Kammerer Gérard, président du TA de Rouffach, Kauffer Maurice, professeur d'université (linguistique allemande), Klein Jacques Paul, ambassadeur, secrétaire général adj. de l'ONU, Knorr Yvonne, adjoint au maire honoraire de Strasbourg, présidente d'honneur du Modem Alsace, Kohler Jean-Robert, ancien directeur enseignement catholique, Laquieze François, ancien directeur de la DRAC Alsace, Leser Gérard, historien- folkloriste, conteur, vice-président de l'Académie d'Alsace, Lienhard Marc, professeur émérite, ancien président de l'Eglise de la confession d'Augsbourg, Lux Pascale, vice-présidente d'ABC *MZweisprachigkeit*, Matter Monique, vice-présidente du comité fédéral pour la langue régionale, Mathian Henri, associé D-LINE et Retraité, Meyer Astrid, agrégée, d'allemand

retraîtée, Nicolas Thierry, adjoint au maire de Mulhouse, Peter Armand, Philipps Eugène, professeur agrégé d'anglais retraité, Reppel Norbert, secrétaire de *Heimetsproch un tradition*, Rieger Serge, *Liedermacher*, Roederer Christiane, auteur, présidente de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Alsace, Sarbacher Karine, présidente d'ABC *Zweispachigkeit*, Sarg Freddy, pasteur, ethnologue, Scherb Henri, président de *Heimetsproch un Tradition*, Schleef Jacques, directeur du festival *Summerlied*, Schlosser Jacques, professeur émérite des universités, Schneider-Mizony Odile, professeure de linguistique allemande, Schwander Marcel, Consul de France retraité, Siegrist Jean-Pierre, membre du CESER Alsace, Simler philippe, professeur émérite, Sorg Jean-Paul, philosophe, Sparfel Jacques, secrétaire général d'Eucor, Stehli Ralph, professeur d'université, Stern-Reff Sylvie, écrivain, *Liedermacherin*, Streith Jacques, professeur des universités, Troxler Evelyne, formateur, Walter Pierre, président de l'Association des Auteurs et Artistes d'Alsace, Weckmann André, écrivain, Weiss François, docteur en linguistique, Werner Robert, journaliste, écrivain, correspond. de l'Institut de France, anc. rédacteur en chef à TF1, Wicker Jean-Pierre, ancien membre du CESA, Winstein Ernest, théologien, Woehrling Jean-Marie, président de culture et Bilinguisme *René-Schickele-Gesellschaft*, ... (liste complète sur www.ica2010.fr)

Adrien Finck, Frédéric Hartweg, Raymond Matzen et Marthe Philipp (Université Marc Bloch et Robert Schumann, Strasbourg)

« L'Alsace et la Moselle germanophone sont situées le long de la frontière des langues germano-romane qui a très peu varié depuis un millénaire. Ce qui est aujourd'hui appelé l'"alsacien" et auparavant allemand, puis allemand alsacien, relève des parlers "alémaniques" et "franciques" qui se sont imposés dans notre région depuis les "grandes migrations" (du IV^e au Ve siècle). Cet espace linguistique dépasse les frontières nationales actuelles, et c'est ainsi que l'"alémanique" se retrouve autant en Alsace qu'en Pays de Bade, en Suisse alémanique, au Liechtenstein et en Autriche (Vorarlberg), selon de nombreuses variétés locales propres aux "dialectes".

Les "dialectes" sont des langues parlées non codifiées. La langue normalisée, écrite et codifiée correspondante à nos dialectes est l'allemand standard. Précisons que les "dialectes", tout en évoluant, sont antérieurs à l'allemand standard qui est une langue de grande communication ("koinè") développée à partir du XV^e siècle. L'Alsacien dialectophone apprendra facilement l'allemand standard (issu de l'espace dialectal "mitteldeutsch" et "oberdeutsch" auquel appartiennent ces parlers) selon une méthode pédagogique effectivement adaptée à la région.

"Langue standard" et "dialecte" ont des fonctions différentes. Il n'y a pas de hiérarchie. Une langue n'est pas uniquement un moyen de communication, elle a également une fonction expressive, identitaire, et c'est bien une fonction qui revient surtout au parler natal, autochtone.

L'appartenance de l'"alsacien" à l'aire linguistique allemande ne signifie évidemment pas qu'il ne présente pas de particularités, et notamment des interférences avec le français, mais qui n'affectent ni la parenté historique ni sa structure. Il n'y a en Alsace qu'un nombre assez restreint de locuteurs ne connaissant qu'une seule "variété de langue". En fonction des locuteurs en présence, de l'"environnement", on utilise soit le dialecte, soit le français; avec des locuteurs bilingues, les deux peuvent alterner ("code switching"), ce qui peut être le signe d'une défaillance, mais aussi d'un jeu.

Si la parenté de l'"alsacien" et de l'"allemand" n'est plus clairement perçue dans la conscience populaire, ce problème s'explique surtout par le "rejet" de l'allemand après 1945, à la suite du traumatisme de l'annexion et de la terreur national-socialiste. Tout en respectant la mémoire vigilante de ce passé, il faut retrouver aujourd'hui une vue plus objective et sereine.

Il résulte de ces remarques la définition de la "langue régionale" dans sa double dimension : allemand dialectal et allemand standard. Cette définition a été formulée officiellement par le Recteur Pierre Deyon en 1985 : - Il n'existe en effet qu'une seule définition scientifiquement correcte de la langue régionale en Alsace, ce sont les dialectes alsaciens dont l'expression écrite est l'allemand.- »

III. Point de vue d'institutions publiques sur la définition de la langue régionale d'Alsace

Bulletin officiel hors-série n°2 18 juin 2003 page 21 :

« ...les dialectes alémaniques et franciques parlés en Alsace et en Moselle sont traités ensemble à cause de leur parenté commune avec l'allemand, qui est leur langue écrite et leur langue de référence, et leur appartenance commune à la famille des langues germaniques... L'allemand présente en effet, du point de vue éducatif, la triple vertu d'être à la fois l'expression écrite et la langue de référence des dialectes régionaux, la langue des pays les plus voisins et une grande langue de diffusion internationale. » 2003

Bulletin officiel de l'éducation nationale, hors-série n° 2 du 19 juin 2003.

« La langue régionale existe en Alsace et en Moselle sous deux formes, les dialectes alémaniques et franciques (...) qui sont des dialectes de l'allemand, d'une part, et l'allemand standard d'autre part ». 2003

Programmes de l'enseignement de langues régionales au palier 1 du collège,
NORMENE0773549A, RLR : 525-6, ARRÊTÉ DU 26-12-2007, JO DU 10-1-2008, MEN
DGESCO A1-4 *« cet enseignement prend en compte la diversité des registres linguistiques : les dialectes alémaniques et franciques constituent la langue véhiculaire de certains usages personnels, sociaux et de pratiques culturelles ; l'allemand standard est la langue de référence de tous les dialectes de l'espace considéré »* 2007

Bulletin officiel de l'éducation nationale, hors-série n° 2 du 19 juin 2003.

« La langue régionale existe en Alsace et en Moselle sous deux formes, les dialectes alémaniques et franciques (...) qui sont des dialectes de l'allemand, d'une part, et l'allemand standard d'autre part ».

Programmes de l'enseignement de langues régionales au palier 1 du collège,
NORMENE0773549A, RLR : 525-6, ARRÊTÉ DU 26-12-2007, JO DU 10-1-2008, MEN
DGESCO A1-4

« ... cet enseignement prend en compte la diversité des registres linguistiques : les dialectes alémaniques et franciques constituent la langue véhiculaire de certains usages personnels, sociaux et de pratiques culturelles ; l'allemand standard est la langue de référence de tous les dialectes de l'espace considéré »

Charte des collectivités territoriales d'Alsace et de Moselle pour la promotion de la langue régionale sur la base de la Charte européenne des langues régionales ou

minoritaires (document signé par le Région, le 67, le 68, Mulhouse, Strasbourg...) 2014

« Par l'expression « langue régionale », on entend la langue allemande dans ses formes dialectales (dialectes alémaniques et franciques parlés en Alsace et en Moselle) et dans sa forme standard (Hochdeutsch) ; »

Définition résultant des Assises de la langue et de la culture régionales (document signé par la Région Alsace, le 67 et le 68) 2014

« La langue régionale de l'Alsace est une langue de racine germanique sous la forme écrite et orale des dialectes alsaciens et de la langue allemande sous sa forme standard. »

Définition de la langue régionale adoptée par le conseil culturel d'Alsace

« La Langue Régionale d'Alsace est définie comme la langue allemande dans ses formes dialectales (communément appelées « l'alsacien » (ou « platt » en Moselle)) et dans sa forme standard (Hochdeutsch) », sans oublier les langues historiquement implantées en Alsace comme le welche, le yéniche, le manouche ou le yédisch-daïtsch. » 2016

Définition de la langue régionale retenue par la Convention cadre portant sur la politique plurilingue 2015/2030 (document signé par le Ministère de l'Education nationale, la Préfecture d'Alsace, le Conseil régional d'Alsace, les conseils généraux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin)

« La langue régionale d'Alsace, dans la convention cadre portant sur la politique régionale plurilingue 2015-2030 (délibération n°CG/2015/7), se définit comme « langue allemande dans sa forme standard et dans ses variantes dialectales (alémanique et francique). Cette définition n'exclut pas la reconnaissance parallèle du welche, du yiddish et du manouche utilisés dans la région en tant qu'expression de sa richesse culturelle et historique. » 2015

Définition de la langue et de la culture régionales par la Fédération Alsace bilingue - Verband zweisprachiges Elsass (extrait des statuts)

« Au sens des associations membres, la langue régionale est l'allemand, à la fois sous la forme des dialectes alémaniques et franciques de la région et sous la forme de l'allemand standard.

La culture régionale est culture en Alsace. Elle trouve notamment son expression en français, en allemand standard ou en allemand dialectal. Elle est culture bilingue constituée des cultures française, allemande et proprement alsacienne. Elle est à la fois une et diverse.

En effet, si l'on veut bien considérer que l'allemand est alsacien, comme l'alsacien est allemand, alors non seulement Weckmann est culturellement Alsacien, mais aussi Goethe qui tient ici compagnie à Molière et à Voltaire. Ce faisant, la culture alsacienne ainsi considérée ouvre aux univers culturels français et allemand, et pas qu'à eux. En même temps, elle en vit et y contribue.

La culture est à la base de l'unité de l'Alsace, en même temps que son originalité la plus tangible. Elle se caractérise essentiellement par son intensité, sa profondeur et sa pluralité. Cette dernière trouve ses origines dans les apports successifs qui, aujourd'hui, se confondent de bien des façons pour former la culture alsacienne. Aussi, l'Alsace peut-elle être décrite comme une terre d'échange et de synthèse. Les choses cependant, n'ont pas été et ne sont pas toujours simples. Les ruptures et les affrontements politiques et nationalistes, l'érosion actuelle de pans entiers de la culture alsacienne et la perte de repères qui l'accompagne ne sont pas sans créer des interrogations, des doutes et des malaises. »

Pierre Klein

Création d'un conseil des citoyens de la CEA

- **Pour un conseil des citoyens**
- **Démocratie délibérative et participative**
- **Pouvoir et responsabilité**

Pour un conseil des citoyens

Considérant les évolutions rapides de la société et la croissante complexité des processus de décisions, il devient plus nécessaire que jamais, non seulement de propager l'idée de co-responsabilité citoyenne, mais surtout de rendre possible cette dernière par des mesures et des méthodes adéquates. Une meilleure implication et participation des citoyens à des processus politiques ne peut que contribuer à réduire le fossé entre le monde politique et la société civile, à agir contre la défiance du politique et son corollaire, la dépolitisation, et à trouver en commun des solutions aux pressants défis de notre temps.

Une bonne participation citoyenne nécessite :

- volonté et disposition au dialogue
- possibilité d'action, objectif et cadre
- des marges de manœuvre
- un dialogue d'égal à égal
- amabilité et confiance
- claire et compétente organisation du processus de participation
- transparence de l'information
- fertilisation de points de vue différents
- formation des membres
- ...

Le conseil de citoyens ne remplace pas les assemblés politiques existantes, il les complète. Il ne prend pas de décisions, mais exprime des recommandations fondées sur le débat et le consensus. Ce faisant, il participe à la préparation de la prise de décision. Ses membres sont tirés au sort sur une liste résultant d'un appel au volontariat et tenant compte de la parité homme-femme et de la proportion des CSP dans la société alsacienne. Ils sont à un nombre équivalent à celui des conseillers élus à la collectivité européenne d'Alsace. Le conseil dispose d'une équipe, à l'exclusion d'élus, de personnalités qualifiées organisant les débats, mais ne participant pas directement à l'élaboration des recommandations. La structure juridique du conseil n'est pas celle d'une association, mais celle d'une institution consultative de la CEA figurant dans l'organigramme de celle-ci.

Démocratie délibérative et participative

Il s'agit de sortir d'une procédure de détermination de la volonté politique par la seule représentation/délégation. Le bien commun doit être légitimé par la formation discursive de la volonté, c'est-à-dire par le consensus obtenu par la libre et juste discussion des intéressés en vue d'une généralisation de l'intérêt de tous. C'est sur le débat que doivent reposer les décisions, débat qui doit être pris en compte juridiquement par les assemblées élues. La décision doit résulter d'un mode discursif de la formation de la volonté générale, c'est-à-dire qu'elle doit être le fruit d'une argumentation effectuée dans le but d'obtenir un consensus acceptable par tous au travers du dialogue. Ce dialogue idéal est basé sur l'intersubjectivité, l'intercompréhension et la raison communicationnelle. C'est la coopération entre des opinions différentes et des intérêts divergents qui permet de dégager une homogénéité de l'hétérogène,

c'est-à-dire un consensus. Chacun doit pouvoir présenter son argumentation et reconnaître les arguments alternatifs et être en mesure de les faire siens, c'est-à-dire d'accepter les normes et les règles. Ce qui nécessite une éducation à l'empathie ou *Einführung*. Cet « agir communicationnel » ou *kommunikatives Handeln* fondé sur une « éthique de la discussion » une *Diskursethik*, ou règles permettant de produire des normes et de justifier les décisions, conceptualisé par Jürgen Habermas et Karl Otto Apel, doit pouvoir s'inscrire dans un espace public le plus étendu possible. Il implique que les instances décisionnelles s'ouvrent largement aux instances délibératives ou de formation de l'opinion. Le peuple doit être le véritable porteur de la politique, même s'il ne décide pas directement, un peuple participant, délibérant et permanent et pas uniquement votant, râlant et intermittent. L'accomplissement de l'individu passe par celui d'autrui. L'accomplissement de l'union passe par celui de la diversité. L'accomplissement de la démocratie politique passe par celui de la démocratie délibérative et participative.

Pouvoir et responsabilité

La démocratie représentative a montré les limites de son efficacité. Une évolution s'impose, sauf à vouloir laisser la porte ouverte à tous les extrémismes. Mais à quoi doit ressembler la démocratie dans une société pluraliste, complexe, dynamique et progressive ? À l'évidence, les conceptions traditionnelles du pouvoir et de la façon dont il s'applique doivent être révisées et complétées. Un changement de paradigme en faveur de la prise de responsabilité et de l'engagement doit donner de nouvelles chances à la démocratie. Il faut sortir du cercle vicieux de la frustration politique et remettre en question l'acquisition égoïste du pouvoir et la manipulation du citoyen et faire entrer la responsabilité citoyenne et l'engagement citoyen dans le système politique en tant que fondement et élément structurant de la démocratie. La responsabilité et l'engagement ne sont pas à comprendre comme relevant d'une fonction d'élite, mais comme préalable de chaque agissement individuel et comme condition de l'activité politique. Le cœur de la politique ne doit plus être la concurrence pour le pouvoir, mais la concurrence pour la meilleure solution aux problèmes, non plus la seule élection, mais la responsabilité et l'engagement. Ce principe peut opérer si la responsabilité et l'engagement sont dissociés de la personne et associés prioritairement à la chose, c'est-à-dire aux décisions. L'objectif premier des démocrates devrait être, non pas la prise et la conservation du pouvoir pour exister personnellement, mais la prise de responsabilité et l'engagement pour la protection des libertés individuelles et la gestion du bien commun.

Pierre Klein

Création d'un conseil consultatif de la culture de la CEA

Nous reproduisons ci-dessous un texte trouvé sur le site du Conseil culturel de Bretagne qui pourrait ou devrait servir de base pour la création d'un Conseil consultatif de la culture de la CEA.

« Le Conseil culturel de Bretagne est une assemblée consultative créée en 2009 par le Conseil régional de Bretagne. Ses 70 membres représentent les principaux acteurs de la vie culturelle, artistique, patrimoniale et linguistique du territoire. Il est consulté par le Conseil régional sur toute question traitant de l'identité culturelle de la Bretagne et de son rayonnement. Le Conseil rend des avis, remet des contributions, réalise des études.

LES MISSIONS DU CONSEIL CULTUREL DE BRETAGNE

Par ses recommandations, le Conseil culturel de Bretagne participe au processus de décision du Conseil régional concernant l'identité culturelle bretonne.

Une force de proposition

Le Conseil culturel peut se saisir de toute question entrant dans son domaine de compétence à des fins d'études et de recommandations (vœux). L'ensemble des avis, vœux et travaux du Conseil culturel concernant les politiques publiques culturelles menées en Bretagne (5 départements) sont transmis au Conseil régional et au Conseil Économique Social et Environnemental Régional (CESER). Le Conseil culturel de Bretagne tient pleinement son rôle de force de proposition, en poursuivant le développement engagé en faveur de la culture bretonne dans son expression plurielle.

LE FONCTIONNEMENT ET LA COMPOSITION DU CCB

Le Conseil culturel de Bretagne se réunit en assemblée plénière au minimum quatre fois par an, en fonction du calendrier des sessions du Conseil régional, pour discuter et voter les avis, vœux, études et rapports préparés par ses commissions et groupes de travail.

Le Conseil culturel de Bretagne se réunit en assemblée plénière au minimum quatre fois par an, en fonction du calendrier des sessions du Conseil régional, pour discuter et voter les avis, vœux, études et rapports préparés par ses commissions et groupes de travail.

Le bureau est composé de 10 membres élus et mandatés par leurs pairs. Il assure le suivi des travaux du Conseil et des suites à leur donner.

Les commissions : les membres préparent les travaux de l'assemblée plénière au sein de plusieurs commissions thématiques : 1/ Commission culture, 2/ Commission politique linguistique, 3/ Commission patrimoine, tourisme et sport.

En complément des sessions, **des groupes de travail** peuvent être constitués. Tout membre du Conseil peut y participer sur la base du volontariat et en fonction de ses disponibilités.

Le Conseil culturel de Bretagne peut inviter et auditionner à ses réunions tout intervenant, interne ou externe à l'assemblée, pouvant apporter un éclairage particulier.»

Un drapeau pour la Collectivité européenne d'Alsace

- **Petite histoire du drapeau alsacien⁴**
 - **Le rouge et le blanc, des couleurs traditionnelles :**
 - **Un drapeau populaire :**
 - **Un drapeau, emblème de la démocratie régionale et locale :**
 - **Un drapeau, emblème de la revendication alsacienne :**
 - **Le drapeau du Conseil Régional**
- **Un nouveau drapeau**

L'Alsace avait un drapeau. Il était formé de deux bandes horizontales, l'une rouge, l'autre blanche. En l'oubliant, voire en le stigmatisant, l'Alsace a perdu un emblème, c'est-à-dire une représentation à la fois mentale et concrète d'elle-même. Cela s'est passé en un temps où elle avait quelque peu renié ou refoulé son identité. Si tel n'est plus le cas, alors réhabilitons le drapeau alsacien en l'adaptant à ce qu'il doit représenter aujourd'hui. Avec lui et avec d'autres emblèmes, l'Alsace saura se donner une image claire d'elle-même, de ce qu'elle est, de ce qu'elle entend devenir et dans quel cadre elle se situe.

Petite histoire du drapeau alsacien

Le rouge et le blanc, des couleurs traditionnelles :

- les couleurs *rot un wiss* sont omniprésentes dans les arts et traditions populaires en Alsace : le gilet du costume traditionnel masculin, les nappes, napperons et essuie-mains, les décorations des premiers sapins de Noël, les flots au revers des vestes, les rubans des *Majebaum*, les pots de fleurs sur les balcons...
- le *rot un wiss* a été jadis chanté par de nombreux poètes.

Un drapeau populaire :

- le *rot un wiss* a été utilisé en tant que drapeau depuis le XIXe siècle, notamment pour symboliser la fête (en général, les drapeaux ne sont apparus qu'avec l'expansion du coton, avant on utilisait des bannières). Souvenons-nous, en particulier, des drapeaux rouges et blancs qui ornaient la Fête-Dieu dans les villages alsaciens, les mariages, les *Oschterlammele...* et sachons les voir encore aujourd'hui. Nos greniers campagnards regorgent de drapeaux rouges et blancs.
- il y a aussi le drapeau blanc et rouge de l'Archevêque de Strasbourg qui flotte toujours au Mont Sainte-Odile...
- selon Jean-Jacques Waltz (Hansi) le *rot un wiss* est même, je cite, « le drapeau national alsacien ».⁵

Un drapeau, emblème de la démocratie régionale et locale :

Le *rot un wiss* a été adopté comme emblème du *Land* (Alsacien-Lorrain), des particularités alsaciennes et de l'autonomie alsacienne par l'Assemblée parlementaire du Landtag en 1912, à l'unanimité, dans un vœu adressé au gouvernement. Rappelons qu'en 1911, l'Alsace-Lorraine avait été dotée d'une Constitution, d'un Parlement et d'un Gouvernement.

⁴ PK in Raisons d'Alsace, Bentzinger Editeur, Colmar, 2001

⁵ in L'art héraltique en Alsace, Berger-Levrault, Strasbourg, 1937, page 28.

Un drapeau, emblème de la revendication alsacienne :

- le *rot un wiss* a symbolisé avec le drapeau rouge la revendication sociale alsacienne, notamment lors des grandes grèves des années vingt et trente.
- le *rot un wiss* a été le symbole de la conscience alsacienne et d'une certaine francophilie sous l'empire allemand. Par exemple, l'étudiant Camille Dahlet, commémorant chaque année la bataille d'Austerlitz, déposait une gerbe rouge et blanche au pied de la statue du Général Rapp à Colmar. Hansi utilise le drapeau rouge et blanc sur plusieurs de ses dessins à des fins patriotiques. Les amis de Wetterlé, alors que celui-ci est en prison, décorent son siège vide au *Landesausschuss* d'un bouquet d'œillets rouges et blancs. Bien des députés protestataires et autonomistes arboraient des petites fleurs rouges et blanches à la boutonnière de leurs vestes... Pour toutes ces raisons, le pouvoir fédéral hésita à l'adopter à son tour et à l'accorder officiellement au *Reichsland*.

Évidemment le drapeau rouge et blanc a été repris dans les années 1918 à 1939 pour servir d'emblème à la revendication politique, sociale et culturelle alsacienne dans le cadre de la République, mais aussi à des partis politiques régionalistes ou autonomistes. Pour ces raisons, le pouvoir central l'écarta rapidement de tout usage officiel. Malheureusement, il a aussi été utilisé par certains dont les objectifs devaient les conduire à la compromission avec le régime nazi lequel, évidemment, ne reconnaîtra qu'un seul drapeau, le sien.

Après la guerre de 39/45, le drapeau alsacien est devenu tabou, en même temps que la revendication alsacienne. C'était le temps de la rupture qui permettra tous les dénis et toutes les « déconstructions » de mémoire. Ne perdons pas de vue que le drapeau français et bien d'autres drapeaux bien qu'ils aient été dévoyés par la collaboration ont néanmoins été réhabilités par la volonté politique et populaire après 1945. Il fallait marquer la continuité. Ce ne fut pas le cas du drapeau alsacien.

La dernière fois que les Alsaciens ont utilisé massivement le drapeau *rot un wiss*, c'est lors du procès de Bordeaux, en 1953.

La renaissance alsacienne de l'après 68 et la nouvelle revendication alsacienne traduite par le mouvement culturel n'ont pas repris à leur compte le drapeau alsacien rouge et blanc. Sans doute était-il trop tôt et puis on préférait alors les fleurs aux drapeaux. Et aussi, le fait que dans les années soixante-dix, il a été utilisé par un parti politique (MRAL du Docteur Iffrig) qui a tourné à l'usurpation de l'identité alsacienne au profit de nostalgies douteuses, n'a pas contribué à sa réhabilitation.

Le drapeau du Conseil Régional d'Alsace

Créé *ex nihilo* et adopté par cette Institution dans les années 1980, il réunit les armoiries de la Basse-Alsace et de la Haute-Alsace. Ce n'est donc pas à vrai dire un drapeau, mais plutôt un pavillon. Il s'est imposé à grand renfort promotionnel à toutes les Institutions locales, mais n'est pas pour autant devenu populaire, comme peut l'être, par exemple, le drapeau savoyard qui connaît un usage privé.

Quelle est donc sa symbolique ? La noblesse ? Le Saint-Empire ? L'ancien régime ? Le morcellement de l'Alsace ? L'inexistence politique de l'Alsace ? Un beau renoncement ? Un joli folklorisme ? Tout ce que l'on peut dire, c'est que nos politiques n'ont pas jugé opportun de renouer avec la tradition et surtout pas de réhabiliter les couleurs historiques de l'Alsace. Pourquoi ? Nos élus régionaux d'alors n'assumaient-ils pas l'histoire de l'Alsace ? Sans doute, comme beaucoup de leurs concitoyens, l'avaient-ils insuffisamment travaillée.

Un nouveau drapeau pour la Collectivité européenne d'Alsace ?

Compte tenu du fait que l'emploi du drapeau historique rouge et blanc reste, en l'état, problématique et que la symbolique du drapeau du Conseil Régional n'est vraiment pas très lisible, la création d'un nouveau et véritable drapeau pourrait s'imposer. Pour ce faire, il serait judicieux de prendre pour base le *rot un wiss*, qui n'appartient à personne en propre, et de lui adjoindre une marque distinctive par rapport au *rot un wiss* de certains partis politiques contemporains et, en même temps, une marque de modernité, d'apaisement et de réconciliation... Cette marque pourrait être une bande bleue et les étoiles du drapeau européen symbolisant l'ancrage français et européen de l'Alsace.

Ce nouveau drapeau aurait l'avantage :

- de réduire à néant les probables accusations de nostalgies douteuses que certains ne manqueront pas de formuler,
- de représenter la continuité historique tout en s'inscrivant dans la modernité, c'est-à-dire l'indispensable lien entre la tradition, la mémoire et le présent,
- d'afficher la volonté de l'Alsace d'être et de devenir ce qu'elle est, une identité alsacienne singulière par la pluralité de ses ressources et construite sur cette volonté d'être, et la nécessaire revendication que cela implique,
- de permettre à tous les Alsaciens de s'y retrouver,
- de symboliser par les deux couleurs de base rouge et blanche la dualité culturelle fondatrice de l'Alsace moderne, le besoin double d'enracinement et d'ouverture de l'être alsacien, mais aussi avec le bleu (de France) et les étoiles européennes les réalités politiques d'aujourd'hui et, dans sa globalité, la nécessaire mise en relation et réconciliation de l'Alsace avec son histoire et son futur.

Pierre Klein



Mais après-tout le moment n'est-il pas venu d'adopter le *rot un wiss* simple. Ce serait un acte fort d'affirmation et de représentation de l'identité alsacienne. Les Bretons, les Corses, les Basques... n'hésitent pas à arborer leur drapeau historique. Là aussi le temps de la résilience devrait être venu !

Pierre Klein

Un hymne pour la Collectivité européenne d'Alsace

Chanson traditionnelle datant d'avant 1870 proposée par couplet en version dialectale, française et allemande

Das Elsàss unser Ländel

's Elsàss unser Ländel

Dàs ìsch meineidig scheen

Meineid = parure

Mìr hewwe's fescht àm Bändel

Un lehn's minsechs nìt gehn

minsechs = pardi

Juhe !

Un lehn's minsechs nìt gehn

Notre Alsace, notre terre

Elle est ma foi si belle

Ensemble unis et fiers

Nous nous battons pour elle

Juhe !

Nous nous battons pour elle

Es soll's nur einer wagen

Und soll es greifen an

Wir halten fest zusammen

Und schlagen Mann für Mann

Juhe !

Und schlagen Mann für Mann

Qu'on veuille nous la prendre

La détruire à jamais

Nous saurons la défendre

Ensemble la garder

Juhe !

Ensemble la garder

's Elsàss unser Ländel
Dàs ìsch meineidig scheen
Mir hewwe's fescht àm Bändel
Un lehn's bi Gott nìt gehn
Juhe!
Un lehn's bi Gott nìt gehn

bei Gott = pardieu

L'Initiative citoyenne alsacienne (ICA)

Rassemblement citoyen pour la défense des intérêts alsaciens

Si l'ICA 2010 s'était jusqu'à présent notamment fixé pour objectif de faire émerger des demandes citoyennes, de faire des propositions, de travailler à un projet politique global pour l'Alsace, de contribuer au débat politique en Alsace, de promouvoir le principe de **subsidiarité**, le **patriotisme constitutionnel** et le **post-nationalisme**, l'**idée européenne** et le **fédéralisme**, et une **identité française et alsacienne** fondées sur l'**union dans la diversité** et si jusqu'à présent elle entendait être un **think tank**, une **Denkfabrik**, elle ajoute aujourd'hui à cela la **volonté d'être un rassemblement citoyen pour défendre les intérêts alsaciens**.

Décider en sa région de l'avenir de la région est une réalité dans la plupart des pays d'Europe. Nos voisins du pays de Bade ou ceux des cantons de Bâle la vivent au quotidien. Mais la France reste un bastion du centralisme, le dernier dans l'Union Européenne.

Les membres de l'association Initiative Citoyenne Alsacienne s'engagent pour la réforme des institutions françaises en faveur d'une véritable démocratie régionale et l'émergence d'une identité française ouverte et plurielle. Cette évolution concernant aussi bien l'Alsace, que les autres régions de France. **Leur régionalisme, n'est pas un ethnisme, mais un « démocratisation ».**

Nous voulons que les Alsaciennes et les Alsaciens disposent des moyens politiques pour :

● **Pouvoirs** : décider en Alsace de l'avenir de l'Alsace, grâce à une **nouvelle répartition des pouvoirs et des compétences** entre l'Etat et les Régions : celles-ci doivent pouvoir gérer ce qui ne relève pas expressément de l'Etat.

● **Economie** : mettre en œuvre une **stratégie économique** ouverte aux nouvelles économies et pleinement inscrite dans les espaces rhénan et européen, dans le cadre d'une économie sociale de marché. Il s'agit de **démultiplier les potentialités économiques et d'emplois** par la mise en valeur des atouts propres à notre région : situation, infrastructures, culture bilingue, esprit associatif et mutualiste, réseaux de solidarité...

● **Développement durable** : créer les conditions pour un **développement durable** dans le cadre d'une **économie sociale de marché** qui allie efficacité et justice sociale.

● **Identités** : concrétiser l'idée d'une **Alsace riche de toutes ses identités** et de **transmettre collectivement** ses langues, ses cultures et ses histoires, c'est-à-dire de construire une identité alsacienne, ouverte et plurielle. Nous disons **non à la banalisation monolingue**, mais aussi au provincialisme et à la « patoisisation » auxquels conduirait de la mise en valeur du seul élément dialectal de langue régionale. Le **standard allemand** nous fait participer à une grande culture et nous ouvre de grands espaces économiques. Il doit retrouver une place conséquente au côté de la langue française.

● **Europe** : construire le **fédéralisme européen**, réaliser le principe d'**union dans la diversité**, déterminer une stratégie de **coopération transfrontalière** et **participer** pleinement d'une **Euro-Région du Rhin Supérieur**. L'Alsace est en soi une "petite Europe" encore faut-il qu'elle puisse "**s'europaniser**".

● **Culture** : soutenir la création, l'expression et la diffusion de la **culture alsacienne**.

La première chose à (re)conquérir, c'est de retrouver une collectivité propre à l'Alsace au travers d'une loi faisant naître une collectivité nouvelle dans le cadre de l'expérimentation prévue par la Constitution. En amont de cela, une rénovation de la démocratie française est à venir et à obtenir. En reconnaissant le fait régional, c'est-à-dire la diversité française, et en conférant un réel pouvoir aux régions, elle permettra de libérer les initiatives et les énergies. Nous appelons les Alsaciennes et les Alsaciens à un sursaut et à exprimer solidairement leur désir de plus d'Alsace pour un mieux-être et vivre ensemble en Alsace. La politique est affaire trop importante pour la laisser aux seuls politiques !

Bulletin d'adhésion⁶

J'adhère aux principes énoncés par l'ICA 2010⁷ et demande à en devenir membre⁸.

Nom : Prénom :

Adresse postale :

Adresse électronique : Tél. :

A : Le : Signature :

Cotisation de base 20€ (CHQ à l'ordre de Initiative citoyenne alsacienne)

⁶ L'adhésion est soumise à l'approbation du conseil d'administration de l'association

⁷ A retourner par la poste SVP à ICA 2010 – 3 rue du Hohwald 67230 Huttenheim

⁸ Cela suppose qu'il puisse en être fait publiquement état

